

La CPCN affiche une solide performance en 2024

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN) enregistre en 2024 un rendement remarquable de +8,0%. Ce résultat consolide son assise financière, tout en offrant une rémunération attractive de 3,25% sur les avoirs de vieillesse. À fin 2024, le degré de couverture s'élève à 81,8%. Il dépasse l'objectif légal fixé à 2052. Par ailleurs, un quart de la fortune, soit 1,4 milliard de francs, est affecté à la protection future des prestations, témoignant de l'efficacité d'une approche préventive.

Prévention et sécurité au cœur de la stratégie

Malgré cette solide performance, le Conseil d'administration reste vigilant face à la volatilité des marchés financiers et au recul généralisé des rendements. Les priorités demeurent le renforcement de la réserve de fluctuation de valeur (RFV) et la consolidation structurelle. Près de 60% des résultats des dernières années ont été affectés à ces mesures préventives. À fin 2024, la RFV s'élève à 820 millions de francs, tandis que les provisions complémentaires (baisse du taux technique) atteignent 620 millions. Ces renforcements, tant conjoncturels que structurels, visent à garantir la stabilité financière sur le long terme.

Une gouvernance proactive et des intérêts compétitifs

Cette gestion prudente et prévoyante se traduit également par une optimisation des intérêts crédités. En six ans, depuis le passage à la primauté des cotisations, le taux d'intérêt crédité moyen s'établit à 2.7% par an, surpassant largement les attentes. Grâce à ces bons intérêts et aux mesures d'accompagnement, les assurés partis à la retraite durant cette période bénéficient de prestations comparables à celles de l'ancien plan. C'est pourquoi, dans un souci d'équité, et tenant compte des cotisations de recapitalisation toujours supportées par les assurés actifs, le Conseil d'administration a décidé, pour l'heure, de ne pas indexer les rentes.

Des perspectives solides pour l'avenir

Si ce travail de fond prive la CPCN d'un résultat immédiat plus tangible, il renforce durablement les perspectives d'évolution. La Caisse atteint l'objectif de couverture de 80% fixé pour 2052, et, avec des réserves et provisions substantielles, elle offre des perspectives prometteuses pour ses assurés et sa pérennité à long terme.

Davantage d'informations sont disponibles sur le site Internet (www.cpcn.ch) de la Caisse.

Contacts

Thierry Gonzàlez
Président
T 032 889 55 16

Alain Kolonovics
Directeur, expert fédéral agréé LPP
T 032 886 48 33
alain.kolonovics@cpcn.ch